

Saint André de Cubzac, le 1^{er} décembre 2020

Nous, personnels solidaires du lycée Philippe Cousteau, avons appris que trois enseignants du lycée François Mauriac de Bordeaux étaient visés par une procédure disciplinaire suite à leur mobilisation contre les E3C en janvier 2020. Nous ne comprenons pas que, près d'un an après les E3C, nos collègues se voient reprocher leur engagement contre une réforme contestée par la majorité des enseignants et des lycéens.

Nous sommes très inquiets des sanctions et menaces de sanctions contre les enseignants, à Melle comme à Bordeaux, qui constituent des atteintes caractérisées à l'expression des oppositions à la réforme et à la politique ministérielles. Les enseignants, dont la tâche est de former à la réflexion et à l'esprit critique, sont désormais réduits au silence. Il ne semble plus possible d'avoir un débat sur la façon d'enseigner et d'évaluer. Alors qu'il nous est demandé de rappeler le caractère fondamental de la liberté d'expression, et d'enseigner l'usage critique de la liberté de pensée à nos élèves, nous constatons que notre Institution la menace.

Aujourd'hui manifester, droit pourtant fondamental dans notre pays, c'est prendre le risque d'être sanctionné. Alors que les enseignants sont muselés, les élèves d'Avenir Lycéen sont instrumentalisés pour faire la propagande du ministère. Seule la parole du ministre semble autorisée.

Désormais, il ne s'agit plus de l'« Ecole de la confiance » mais de celle de la défiance... Nous sommes très inquiets face à ces attaques à la liberté d'expression et de manifestation et apportons tout notre soutien à nos collègues du lycée Mauriac. Nous demandons l'abandon de la procédure disciplinaire à leur encontre.